

Monsieur le Maire de Bouloc qui souhaite faire valoir son point de vue sur « La carrière... » et sensible à l'importance prise par le site internet de Bouloc-Environnement dans la vie de Bouloc et des villages environnants, a demandé à Bouloc-Environnement de lui ouvrir ses colonnes afin qu'il puisse s'y exprimer.

L'Association, ouverte au débat et désireuse de contribuer au dénouement aussi rapide que possible d'une affaire qui n'a que trop duré a bien volontiers accepté.

Vous trouverez donc ci-après le texte intégral proposé par Monsieur le Maire sur ce sujet brûlant, suivi des commentaires de Daniel Bonnemaïson, secrétaire de Bouloc-Environnement, au nom de l'association.

La Carrière

...avec une majuscule, cela désigne « la profession des diplomates ».

Et de la diplomatie il en faut pour canaliser les réflexions, les démarches de personnes effrayées par ce projet de carrière. Là, il s'agit d'extractions de matière minérale.

Pourquoi un tel projet ?

Bouloc n'a pas demandé l'implantation d'une entreprise d'extraction de calcaire. Mais il y a un besoin croissant de roche concassée pour notre confort : routes, résidences, piscines et autre constructions...

La libre concurrence a incité un entrepreneur à diversifier ses approvisionnements en matériaux calcaires. Nous savons tous que Bouloc est situé sur un plateau calcaire.

En Février 2007, M. RUP, propriétaire de gravière RUP SA aidé par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) me fait part de son souhait d'effectuer des sondages sur les terrains les plus favorables pour envisager son projet.

En Juillet, après la levée des récoltes, des fouilles ont été réalisées chez l'agriculteur possédant les terrains concernant le site d'extraction éventuel. Ces forages ont été refermés courant Août.

Là, à la question qui m'a été posée par des promeneurs, j'ai prononcé le mot carrière et « donner carrière à quelqu'un c'est le laisser se manifester ».

Aussitôt une association est créée dont le but est de protéger l'environnement. L'union de personnes motivées en faveur de ce thème est très porteur et gratifiant. Louable association.

A ma demande, M. RUP est venu à la mairie devant certains élus municipaux et les maires de la communauté de communes le Mardi 02 Octobre à 11h pour présenter son projet.

Le soir même, devant tout le conseil municipal de Bouloc (rarement au complet durant notre mandat) M. RUP est revenu développer son projet avec des renseignements concis. Louable intervention.

A ce jour, seul le volet administratif nous concerne.

Deux points importants sont à noter :

1- Il sera effectué une étude d'impact payée par M. RUP et exigée par le Ministère de l'environnement qui décidera de la poursuite ou non du projet.

2- S'ensuit une enquête publique décidée par la Préfecture. Un commissaire enquêteur, nommé par le Préfet, supervisera cette enquête.

Un registre sera mis à la disposition des citoyens de Bouloc pendant un mois à la Mairie où chacun pourra s'exprimer nominativement.

Après une synthèse des remarques, le Préfet validera ou non la faisabilité du projet.

Pour le moment, aucune instance officielle n'a demandée l'avis de la commune ni du Conseil Municipal.

Les votes et autres écrits envoyés à la Préfecture et à M. RUP ne peuvent être considérés que comme des réflexions, des orientations et non comme des **décisions**.

Les affichages (banderoles, pancartes...) qui enlaidissent notre beau paysage ne font plaisir qu'à ceux qui les apposent ou les enlèvent.

Et les libres interventions sur le Net et en public ne sont que **vaticinations**.

Roland GERVAIS

Bouloc-Environnement fait une mise au point sur la Chanson de Roland

Dans son document intitulé « la Carrière... », Monsieur le Maire apporte des explications incomplètes parfois inexactes et souvent partiales.

Certes, le maire de Bouloc « n'a pas demandé l'implantation » d'une carrière. Mais il n'a rien fait non plus pour protéger son village des prédateurs.

Il explique que nous avons « un besoin croissant de roche concassée pour notre confort ». Mais il oublie que nous avons déjà, tout à côté, notre carrière, OSAGRA qui dispose d'au moins un siècle de réserve de calcaire au rythme d'exploitation actuel et est en mesure de faire face à tous les plans d'aménagement connus. Ce qui conduit à s'interroger sur le sort d'OSAGRA, les pertes d'emploi à craindre en cas d'ouverture d'une nouvelle carrière.

Monsieur le Maire évoque la « libre concurrence » pour justifier le projet de l'industriel de s'installer en face du concurrent qu'il va anéantir selon un processus bien rôdé dans les gravières dont il a acquis un contrôle quasi général dans la région : et quand on est en position dominante, c'est tellement plus facile d'augmenter ses prix !

-Mais où est l'intérêt des Boulocois et des villages riverains dans tout ça Monsieur le Maire ?

-Quand allez-vous enfin penser à l'intérêt général et non à l'intérêt d'un particulier, fut-il puissant ?

-Quand allez-vous enfin dire la vérité : qu'une carrière n'apporte pas d'argent à une commune et détruit plus d'emplois à proximité qu'elle n'en crée ?

-Qu'allez-vous dire aux familles obligées de s'en aller ?

-Et si les écoles de Bouloc et de Belvèze devaient fermer, par manque d'effectif ?

-Quand allez-vous enfin admettre qu'une carrière à Bouloc n'est pas « seulement » une nuisance écologique, mais bien une catastrophe économique ?

Réécrivant l'histoire à sa façon, Monsieur le Maire a oublié que c'est son explication sur les « pruniers » et non le mot « carrière », d'ailleurs banni à l'époque de son vocabulaire (vous vous souvenez des « prétendues carrières » ?) qui a mis le feu aux poudres : las d'être pris pour des imbéciles, quelques habitants de Bouloc et des environs se sont constitués en association pour réunir des informations enfin fiables, les faire connaître au public, lutter contre la carrière parce que c'est un mauvais projet et proposer de meilleures solutions au conseil municipal.

Il est vrai, en revanche, comme le rappelle Monsieur le Maire que « Monsieur Rup est venu à la Mairie présenter son projet » le 2 octobre à deux reprises.

Mais Monsieur le Maire oublie de rappeler qu'au terme des exposés faits par Monsieur Rup, son projet a été rejeté par le conseil municipal, par un vote sans appel.

Il oublie aussi de rappeler que 85% de la population de Bouloc a signé une pétition « contre » la carrière. Il ne mentionne pas non plus les 1500 signatures « contre » la carrière récoltées par l'association parmi les populations riveraines du trou envisagé.

Il ne se rappelle pas non plus qu'il a dressé une lettre recommandée avec accusé de réception, signée du conseil municipal au grand complet, au porteur du projet, lui demandant de « renoncer à son projet ».

Monsieur le Maire évoque dans son document le volet administratif, comme si cette étape était incontournable. Est-il dans les secrets ?

Nous n'y croyons pas pour notre part. Cela voudrait dire que l'industriel déciderait de poursuivre un projet malgré la demande écrite de Monsieur le Maire et du conseil municipal d'y renoncer. Dans la pratique ce cas est très rare du fait du pouvoir d'autorité et de la respectabilité d'un maire, premier magistrat de sa commune. Un industriel affronte rarement un maire dans ce genre de contexte : il a plus à perdre qu'à gagner !

Si procédure administrative il y avait toutefois, un commissaire enquêteur, désigné par le Président du tribunal Administratif (et pas par le Préfet comme le dit le maire) viendrait à Bouloc et dans les villages alentours pour procéder à une enquête publique. Insistons sur le fait qu'il serait particulièrement important que toute la population s'exprime sans complexe à l'occasion de l'enquête publique, si elle devait avoir lieu ! Tous les avis sont importants et il est important de les exprimer pour éviter de laisser à d'autres le soin de décider de notre sort à notre place ! Rappelons que le commissaire enquêteur est neutre et indépendant. Il est là pour écouter et faire son rapport au Préfet. Ce n'est pas un ennemi et son pouvoir est important.

Monsieur le Maire affirme que seul le volet administratif nous concerne, en cela il se trompe et il nous trompe : Il importe que les pouvoirs publics soient témoins du message de refus des Boulocois ainsi que de l'intolérance de l'extrémiste qui retire les panneaux.

Nous ne savons pas si les retirer fait plaisir à celui qui les enlève, mais les remettre n'est pas la partie de plaisir que Monsieur le Maire suppose.

Il est vrai que « les affichages enlaidissent notre beau paysage », comme le relève Monsieur le Maire, enfin conscient de la beauté de Bouloc. Heureusement, ce mal nécessaire sera moins définitif et permanent que la carrière qu'il combat. D'ailleurs, dès l'annonce du retrait du projet par l'envahisseur, les panneaux et banderoles seront retirés et on fera une grande fête tous ensemble !

Parions qu'aucun « chevelu à barre de fer » ne viendra poser des affiches après la bataille !
Mais gardons nous bien de toute « vaticination »¹ !

¹ Prédiction de l'avenir faite dans une sorte de délire prophétique. Mot peu usité de nos jours mais que Monsieur Gervais va certainement réussir à remettre à la mode.